



320, ST-JOSEPH EST, BUREAU 209
QUÉBEC (QUÉBEC)
G1K 8G5
TÉL: (418) 523-6668
FAX: (418) 523-6672
COURRIER ÉLECTRONIQUE
gagnoc1@parl.gc.ca

Christiane Gagnon
DÉPUTÉE DE QUÉBEC

CHAMBRE DES COMMUNES
PIÈCE 213, ÉDIFICE DE LA JUSTICE
OTTAWA, (ONTARIO)
K1A 0A6
TÉL: (613) 992-8865
FAX: (613) 995-2805
COURRIER ÉLECTRONIQUE
gagnoc@parl.gc.ca

Québec, le 12 août 2005

Monsieur John McCallum
Ministre du Revenu National
Ministre responsable de la Société canadienne des Postes
Chambre des communes
Édifice de la Justice, bur. 110
Ottawa, Ontario
K1A 0A6

OBJET : Fermeture du centre de tri de Postes Canada de Québec

Monsieur le Ministre,

L'annonce de la fermeture du centre de traitement de courrier de Postes Canada à Québec la semaine dernière a soulevé un véritable tollé dans la région alors que plusieurs intervenants politiques et socio-économiques ont dénoncé avec raison cette décision et demandé le maintien des opérations de tri à Québec.

En transférant ces opérations à Montréal d'ici septembre 2007, la région perdra à terme 300 emplois bien rémunérés, avec toutes les conséquences économiques que cela suppose, notamment les quelque 12 M \$ de masse salariale perdus annuellement.

Au soutien de sa décision, Postes Canada invoque la désuétude de l'édifice du 300 rue Saint-Paul et la difficulté d'y accéder, la sous-utilisation de son centre de tri de Montréal et...l'amélioration du service.

Il est acquis que l'édifice du 300 rue Saint-Paul est désuet. Le transfert à Montréal est-il pour autant nécessaire? Pourquoi ne pas plutôt réaménager le centre de tri du 300 rue Saint-Paul dans un nouvel établissement dans la région, plus fonctionnel et plus accessible, et ne pas profiter de l'aménagement par Postes Canada du Centre de ramassage et de distribution de colis dans le Parc industriel Métrobec en 2006 pour y intégrer les opérations de traitement de courrier, comme cela a d'ailleurs déjà été envisagé?

.../2

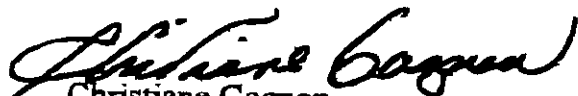
Il faut également s'interroger sur la sous-utilisation actuelle du centre de tri de Montréal récemment aménagé. Est-il sous-utilisé parce que Postes Canada a surévalué ses besoins ou bien parce que le rapatriement des opérations de Québec y était déjà prévu?

De plus, il est déjà difficile de croire que ce transfert n'aura pas d'incidences négatives sur le service à la population, Postes Canada ne nous fera tout de même pas avaler que la suppression de 300 emplois aura pour conséquence d'améliorer le service.

S'il est vrai que Postes Canada doit être gérée sainement et doit offrir à la population un service postal de qualité au meilleur coût possible, les seules considérations de rentabilité ne doivent pas uniquement la guider - quoique avec un bénéfice net consolidé de 147 M \$ en 2004, Postes Canada n'est pas précisément une entreprise en difficulté financière. Si pour une entreprise privée, la seule dimension économique prévaut, il doit en être autrement des sociétés gouvernementales qui doivent assurer une présence dans les différentes régions et ainsi contribuer au développement régional en y maintenant des emplois de qualité. Quel signal la décision de Postes Canada envoie-t-elle? Si une société d'État peut impunément agir de la sorte en invoquant des considérations de rationalisation, comment pourra-t-on reprocher à une entreprise privée d'en faire autant?

Pour ces raisons, le caucus des député(e)s du Bloc Québécois de la région de Québec vous demande de revoir cette décision de Postes Canada et de maintenir à Québec les opérations du centre de traitement de courrier et les emplois qui s'y rattachent.

Je compte sur une intervention rapide de votre part et vous prie de recevoir, monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Christiane Gagnon
Députée de Québec

Présidente du caucus des député(e)s du Bloc Québécois de la région de Québec

c.c. : Monsieur Jean-Paul L'Allier, maire de Québec;
Monsieur Michel Durand, premier vice-président, Syndicat des travailleurs et travailleuses des Postes, section locale de Québec;
Monsieur Pierre Dolbec, président, Chambre de commerce de Québec;
Monsieur Robert Bouchard, député de Chicoutimi-Le Fjord et porte-parole du Bloc Québécois, Société canadienne des Postes.

